



PER 100 % Loi PACTE

Le Cabinet Maubourg Patrimoine propose à ses clients un PER Individuel répondant aux nouvelles mesures liées à la Loi Pacte. C'est un Plan de Retraite Individuel à versements libres et/ou programmés et libellé en unités de compte et en euros.

Il est géré par les meilleurs assureurs français.

Ce PER 100 % Loi Pacte cible tous ceux qui sont désireux de se constituer ou de valoriser un capital en vue de réaliser un projet, de disposer d'un revenu complémentaire, ou un capital retraite tout en réalisant une économie d'impôt immédiate.



- ◆ **Réduction d'impôts**
- ◆ **Large choix de supports financiers** (dont Fonds en Euros performants, SCPI et large choix d'OPCVM)
- ◆ **Garanties de prévoyance solides**
- ◆ **Transférabilité des produits autorisée**
- ◆ **Modalités de sorties assouplies.**

Vous souhaitez en savoir plus ?

- ☎ Téléphone : 01.42.85.80.00
- ✉ Courriel : info@maubourg-patrimoine.fr